Conseil économique et social
Documents officiels, 2017
Supplément nº 22

E/2017/42-E/CN.18/2017/8

Forum des Nations Unies sur les forêts

Rapport sur les travaux de la douzième session (25 avril 2016 et du 1er au 5 mai 2017)

Nations Unies • New York, 2017

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 1728-0109

[1er juin 2017]

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
	A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	5
	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire de sa treizième session	5
	B. Résolutions portées à l'attention du Conseil	6
	Résolution 12/1 Résultat de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	6
	Résolution 12/2 Durée du mandat des membres du bureau du Forum	10
	C. Décisions portées à l'attention du Conseil	10
	Décision 12/101 Date et lieu de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	10
	Décision 12/102 Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa douzième session	11
II.	Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	12
III.	Suivi, évaluation et rapports	17
IV.	Moyens de mise en œuvre	19
V.	Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts	20
VI.	Nouveaux problèmes et défis	21
VII.	Fonds d'affectation spéciale du Forum	22
VIII.	Date et lieu de la treizième session du Forum	23
IX.	Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum	24
X.	Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa douzième session	25
XI.	Organisation de la session	26
	A. Ouverture et durée de la session	26
	B. Élection du Bureau	26
	C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	26
	D. Participation	28

E. Documents 28

Annexe

I. Résumés établis par le Président du Forum 29

II. Liste des documents 43

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire de sa treizième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa douzième session[1];

b) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la treizième session du Forum :

Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :

   a) Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts;

   b) Annonces de contributions nationales volontaires;

   c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts;

   d) Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique.

4. Suivi, évaluation et rapports :

   a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires;

   b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.

[1] *Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, Supplément n° 22* (E/2017/42).

5. Moyens de mise en œuvre :

   a) Avancement des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier;

   b) Élaboration de directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier;

   c) Mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

6. Nouveaux problèmes et enjeux.

7. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

8. Informations sur les activités intersessions.

9. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social.

10. Date et lieu de la quatorzième session du Forum.

11. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum.

12. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa treizième session.

B. Résolutions portées à l'attention du Conseil

2. Adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa douzième session, les résolutions suivantes sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Résolution 12/1
Résultat de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant les résolutions du Conseil économique et social 2015/33 du 22 juillet 2015, sur l'arrangement international sur les forêts après 2015, et 2017/4 du 20 avril 2017, sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale 71/285, sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), et 71/286, sur l'instrument des Nations Unies sur les forêts, toutes deux datées du 27 avril 2017,

Suivi, évaluation et rapports

1. *Prie* son secrétariat de poursuivre la révision du cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires au Forum concernant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires, en se fondant sur les consultations tenues avec ses membres et les autres activités intersessions, sur les points de vue exprimés au cours de la douzième session et sur tout essai pilote de l'actuel projet de cadre entrepris avec des membres intéressés issus des cinq groupes régionaux;

2. *Prend note* des travaux que mène actuellement le Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'élaborer un ensemble d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts, notamment concernant la gestion forestière durable, en vue

d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts définis dans le plan stratégique, des cibles associées aux objectifs de développement durable portant sur les forêts et d'autres engagements internationaux dans ce domaine, et invite le Partenariat à lui présenter sa proposition pour examen lors de sa treizième session, qui se tiendra en mai 2018;

3. *Décide* d'examiner, à sa treizième session, le cycle et le cadre d'établissement du premier rapport national volontaire au Forum, en tenant compte des travaux sur les indicateurs forestiers, des cycles d'établissement de rapports pertinents et de la nécessité de réduire la charge de travail que ces rapports représentent, ainsi que les éventuels supports de communication issus de ces rapports;

Moyens de mise en œuvre

4. *Réaffirme* que le cadre de mise en œuvre défini dans le plan stratégique, notamment les moyens de mise en œuvre et les contributions nationales volontaires, offre des possibilités nouvelles de renforcer la gestion durable des forêts;

5. *Se félicite* du financement consacré à la question des forêts lors du sixième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2014-2018), grâce à la stratégie transversale de gestion durable des forêts et aux domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial relatifs aux forêts;

6. *Demande* au Fonds pour l'environnement mondial, en consultation avec les donateurs, de consacrer davantage de fonds à la gestion durable des forêts et à d'autres initiatives relatives aux forêts lors de son septième cycle de reconstitution des ressources (2018-2022);

7. *Invite* ses membres à tirer pleinement parti des autres instruments, mécanismes, accords et partenariats internationaux visant à renforcer la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts;

8. *Réaffirme* le rôle majeur que joue le Réseau mondial de facilitation du financement forestier dans les efforts d'amélioration de la gestion forestière durable, en permettant aux pays d'accéder plus facilement aux ressources nécessaires pour appliquer le plan stratégique et atteindre ses objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, et salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre opérationnelle du Réseau;

9. *Décide* que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier devra s'acquitter de ses tâches prioritaires, telles qu'énoncées dans le plan stratégique, de manière équilibrée, efficace et transparente;

10. *Exhorte* ses membres et les autres acteurs en mesure de le faire à verser des contributions volontaires à son fonds d'affectation spéciale afin d'intensifier les activités menées dans le cadre du Réseau;

Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts

11. *Salue* les initiatives prises par ses membres, par le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, par les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux et par les grands groupes afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique et de son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020;

12. *Se félicite* également du nouveau document d'orientation élaboré par le Partenariat de collaboration sur les forêts afin de renforcer ses opérations et d'accroître l'efficacité de ses travaux;

13. *Prend note* des travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts visant à élaborer un programme de travail présentant les contributions collectives et les initiatives conjointes de ses membres et conforme au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ainsi qu'à son programme de travail quadriennal;

14. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à prendre en compte les observations de ses membres sur le projet de programme de travail, en vue de sa réunion de septembre 2017, et prie le Partenariat de lui présenter son programme de travail à sa treizième session;

15. *Demande* également au Partenariat de collaboration sur les forêts d'envisager d'élargir sa composition pour inclure les partenaires intergouvernementaux internationaux ayant exprimé le souhait d'en faire partie;

16. *Encourage* ses membres à annoncer leurs contributions nationales volontaires initiales à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique lors de sa treizième session et à communiquer ces annonces à son secrétariat par les voies appropriées;

17. *Invite* les grands groupes et autres parties prenantes concernées à continuer de participer à ses travaux, notamment en faisant des propositions et en élaborant des programmes de travail sur la manière dont ils peuvent concourir à l'application du plan stratégique et de son programme de travail quadriennal, et à lui soumettre ces propositions ou programmes à sa treizième session;

18. *Adopte* les directives concernant les initiatives des pays et les initiatives analogues à l'appui de ses travaux, telles qu'elles figurent dans l'annexe à la présente résolution;

19. *Souligne* qu'il importe de présenter la contribution indispensable des forêts et le plan stratégique pour le développement durable, notamment grâce à la plate-forme annuelle que représente la Journée internationale des forêts;

Contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

20. *Souligne* l'importance des débats techniques, tenus lors de sa douzième session, sur la contribution des forêts à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion forestière durable, et la pertinence de ces débats pour les objectifs de développement durable que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est chargé d'examiner en 2017;

21. *Prie* le Président de finaliser les résumés de ses débats techniques, en consultation avec les membres du Bureau, et de les transmettre au Forum politique de haut niveau en tant que contribution à son examen de 2017;

22. *Souligne* l'importance de sa contribution au Forum politique de haut niveau, en 2018, sur les objectifs du développement durable qui doivent être examinés;

23. *Prie* son secrétariat d'établir, en consultation avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, un rapport contenant des propositions sur les mesures à prendre pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et des cibles relatives aux forêts qui lui sont associées, ainsi que de

mener des études analytiques sur la contribution des forêts à la réalisation des autres objectifs de développement durable que le Forum politique de haut niveau étudiera en 2018 et de les lui soumettre pour examen à sa treizième session;

24. *Invite* ses membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires du système des Nations Unies, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes à présenter leurs contributions à son secrétariat avant le 30 novembre 2017, en ce qui concerne la contribution des forêts aux questions que le Forum politique de haut niveau examinera en 2018;

25. *Prie* son secrétariat de produire une synthèse des contributions reçues et de la présenter, à titre d'information, à sa treizième session;

26. *Salue* l'initiative prise par le Partenariat de collaboration sur les forêts d'organiser une conférence internationale visant à mettre un terme à la déforestation et à étendre la superficie des zones forestières, en tant que contribution aux délibérations de sa treizième session, ainsi que sa contribution au Forum politique de haut niveau en 2018;

27. *Invite* ses membres, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires du système des Nations Unies, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties concernées à prendre des mesures afin de mettre en évidence l'importance des forêts pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030[1] et à en présenter les résultats à sa treizième session;

28. *Décide* qu'il mettra au point, à sa treizième session, sa contribution de fond au Forum politique de haut niveau en 2018, en tenant compte de celles qu'il aura lui-même reçues.

Annexe
Directives révisées pour les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes

Les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes ont pour objectif de soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les organisateurs pourront ainsi prendre en compte les directives ci-après lors de la planification de celles-ci :

a) Les initiatives doivent être en rapport direct avec les priorités du Forum des Nations Unies sur les forêts, telles que définies dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020;

b) Les initiatives doivent être informelles, transparentes, participatives, caractérisées par une représentation équilibrée, notamment des deux sexes, et ouvertes à la participation de tous les États membres du Forum, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des représentants des grands groupes et de tous autres acteurs intéressés;

c) Les partisans d'une initiative doivent faire connaître au Bureau et au secrétariat du Forum, par écrit, leur volonté de l'organiser en précisant ses objectifs, sa pertinence au regard des travaux du Forum, le lieu et la date proposés, ainsi que la participation attendue;

d) Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts participera aux travaux du comité établi pour guider l'initiative en question;

[1] Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

e) Le coût de ces initiatives sera à la charge de l'entité d'accueil ou des donateurs ou encore financé au moyen d'autres sources. Il ne sera pas couvert par le budget ordinaire. Les ressources du fonds d'affectation spéciale peuvent être utilisées à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts pour de telles initiatives, mais uniquement si un donateur les a spécifiquement affectées à cette fin;

f) Le membre du Bureau venant de la région où est menée l'initiative sera invité à assister aux réunions;

g) L'initiative couvrira également les frais de voyage d'un membre du secrétariat du Forum;

h) Au terme de l'initiative, les organisateurs présenteront, à la session suivante du Forum, un rapport au Secrétaire général, qui sera publié sur le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que les résultats de l'initiative, pour examen;

i) Pour enregistrer et comptabiliser la contribution de toutes les parties intéressées à l'initiative en question, notamment leur appui financier, les organisateurs souhaiteront peut-être inclure cette information dans le rapport soumis au Secrétaire général;

j) Les pays, les organisations, les régions et les grands groupes sont invités à examiner les présentes directives, applicables aux initiatives qui seront annoncées après la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Résolution 12/2
Durée du mandat des membres du bureau du Forum

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant le paragraphe 7 de la résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, dans lequel le Conseil économique et social a décidé que le Forum des Nations Unies sur les forêts déterminerait, entre autres, la durée du mandat des membres de son bureau,

Rappelant également la résolution 2015/33 du 22 juillet 2015, dans laquelle le Conseil a décidé que, les années paires, le Forum consacrerait ses sessions à des débats d'orientation et, les années impaires, à des débats sur la mise en œuvre et les conseils techniques,

1. *Décide* que, dès sa quatorzième session ordinaire, il élirait son bureau pour un mandat de deux ans afin d'assurer la continuité entre ses sessions d'orientation et ses sessions techniques;

2. *Considère* que cette décision ne doit pas tenir lieu de précédent pour les autres commissions techniques du Conseil économique et social.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa douzième session, les décisions suivantes sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 12/101
Date et lieu de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Rappelant la résolution 2015/33 du Conseil économique et social du 22 juillet 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts, décide que sa treizième session se tiendra au Siège du 7 au 11 mai 2018.

Décision 12/102
Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa douzième session

Le Forum des Nations Unies sur les forêts prend note des documents ci-après, examinés à sa douzième session :

a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2017/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts (E/CN.18/2017/5).

Chapitre II

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

a) Discussions techniques et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts

b) Annonces de contributions nationales volontaires, le cas échéant

c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts

4. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses points subsidiaires a) à c) lors de ses 2e à 6e séances, 8e et 10e séances, tenues du 1er au 5 mai 2017. Pour cet examen, il était saisi d'une note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2017/2).

5. À la 2e séance, le 1er mai, le Directeur du secrétariat du Forum a présenté le document au titre de ce point.

Décisions prises par le Forum

6. À sa 10e séance, le 5 mai, le Forum était saisi d'un projet de résolution de portée générale issu de la douzième session du Forum, soumis par le Bureau sur la base de consultations officieuses, qui a été distribué dans un document officieux, en anglais seulement, au titre des points 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)], 4 (Suivi, évaluation et rapports), 5 (Moyens de mise en œuvre) et 6 (Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts) de l'ordre du jour.

7. À la même séance, les représentants de la République-Unie de Tanzanie, du Chili, des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, de l'Ukraine et du Nigéria, ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations.

8. À la même séance également, le Président (Canada) a fait une déclaration et suspendu la séance.

9. À la reprise de la 10e séance, le 5 mai, les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), des États-Unis, de la Chine, de l'Équateur, du Brésil et de la Fédération de Russie, ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations.

10. À la même séance, le Président a fait une déclaration et révisé oralement le projet de résolution.

11. À la même séance également, le Secrétaire du Forum a fait une déclaration.

12. Toujours à la même séance, le 5 mai, le Forum a adopté le projet de résolution tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, résolution 12/1).

Table ronde sur les contributions des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des partenaires des Nations Unies et des parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

13. À sa 3e séance, le 1er mai, le Forum a organisé une table ronde au titre du point 3 c) de l'ordre du jour (Contributions, à l'échelle du système des Nations

Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts). Le résumé du Président figure en annexe I, sect. A.

14. À la même séance, la Directrice de la Division chargée des politiques et des ressources forestières de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Mme Eva Muller, a lu la déclaration liminaire de la Présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts, Mme Maria Helena Semedo.

15. Le représentant de la Suisse a formulé des observations et posé des questions auxquelles la représentante de la FAO a répondu.

16. Également à la même séance, l'observateur du Réseau international sur le bambou et le rotin, ainsi que le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique ont fait des déclarations.

17. Après avoir entendu une déclaration du Président (Canada), la Directrice de la Division chargée des politiques et des ressources forestières de la FAO a prononcé un discours liminaire.

18. À la même séance, l'animateur de la table ronde, M. Hosny El-Lakany, professeur émérite à Alexandria University et professeur adjoint et Directeur du Programme international de foresterie de la faculté de foresterie de l'University of British Columbia, a fait une déclaration.

19. Les intervenants suivants ont fait des déclarations : Mme Carole Saint-Laurent, Directrice adjointe du Programme forêts du globe et changements climatiques de l'Union internationale pour la conservation de la nature; Mme Milena Sosa-Schmidt, spécialiste principale des questions scientifiques du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; M. Xia Jun, Sous-Directeur exécutif du Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts.

20. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays suivants : Colombie, Chine, Mexique, Brésil, Malaisie, Chili, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Indonésie et République islamique d'Iran.

21. Les observateurs de l'Union européenne et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont également pris part au débat.

Table ronde sur les contributions des forêts à l'objectif de développement durable n° 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), en mettant l'accent sur les forêts et l'élimination de la pauvreté

22. À sa 4e séance, le 2 mai, le Forum a tenu une table ronde, présidée par le Vice-Président (Chine) au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, « Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ». Pour le résumé établi par le Président, voir l'annexe I, section B, table ronde 1.

23. À la même séance, Mme Uma Lele, experte indépendante et économiste du développement, a prononcé une allocution liminaire.

24. M. Charles Barber, animateur de la table ronde et Directeur de l'initiative Forest Legality du Programme sur les forêts du World Resources Institute, a fait une déclaration.

25. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : M. Gerhard Dieterle, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux; M. Godwin Kowero, Secrétaire exécutif du Forum forestier africain; Mme Frances Seymour, maître de recherche au Center for Global Development.

26. À la suite d'une déclaration faite par l'animateur, l'intervenante principale et les autres intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays suivants : Chili, Chine, Mexique, Fédération de Russie, Canada, Finlande, Indonésie, Malaisie et Équateur.

27. Les observateurs de l'Union européenne et du Réseau international sur le bambou et le rotin ont eux aussi participé au débat.

28. Une déclaration a été faite par le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

29. Le représentant du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers a fait une déclaration.

30. L'animateur et le Vice-Président (Chine) ont également fait des déclarations.

Table ronde sur les contributions des forêts à l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)

31. À sa 5e séance, le 2 mai, le Forum a tenu une table ronde, présidée par le Vice-Président (Gabon) au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, « Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts »; le Vice-Président a prononcé une allocution liminaire. Pour le résumé établi par le Président, voir l'annexe I, section B, table ronde 2.

32. À la même séance, Mme Isilda Nhantumbo, chargée de recherche et chef de l'équipe forestière de l'Institut international pour l'environnement et le développement, a prononcé un discours liminaire par vidéoconférence.

33. Mme Seemin Qayum, animatrice de la table ronde et conseillère pour les politiques en faveur du développement durable de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a fait une déclaration.

34. Les intervenants suivants ont fait des déclarations : Mme Marilyn Headley, Présidente-Directrice générale et conservatrice des forêts au Département des forêts de la Jamaïque; Mme Cécile Ndjebet Bibiane, Directrice du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts; Mme Latha Swamy, Ambassadrice de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement auprès des Nations Unies.

35. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays suivants : Canada, Australie, Colombie, Uruguay, Pérou, République islamique d'Iran, Suède, Indonésie, Finlande, Mexique, Sainte-Lucie, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et Nouvelle-Zélande.

36. Les observateurs de l'Union européenne et de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe ont pris part au débat.

37. Une déclaration a également été faite par le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes.

Table ronde sur les contributions des forêts à l'objectif de développement durable n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), en mettant l'accent sur les forêts et la sécurité alimentaire

38. À sa 6e séance, le 3 mai, le Forum a tenu une table ronde, présidée par le Vice-Président (Tchéquie) au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, « Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ». Pour le résumé établi par le Président, voir l'annexe I, section B, table ronde 3.

39. À la même séance, M. Bhaskar Vira, Directeur et fondateur du Conservation Research Institute et conférencier d'économie politique de l'environnement et du développement au Département de géographie de l'Université de Cambridge, a fait une déclaration liminaire.

40. Une déclaration a été faite par Mme Paola Deda, animatrice de la table ronde et Cheffe de la Section de la foresterie et du bois de la Commission économique pour l'Europe et de la FAO.

41. Les intervenants suivants ont fait des déclarations : Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe pour le climat et les ressources naturelles à la FAO; M. John Parrotta, Vice-Président chargé des équipes spéciales, des programmes spéciaux, des projets et des initiatives à l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO); M. Bronwen Powell, maître de conférences au Département de géographie de l'Université d'État de Pennsylvanie.

42. L'intervenant principal et les autres intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays suivants : Chili, Fédération de Russie, Colombie, Afrique du Sud, États-Unis, Indonésie, Gabon, Allemagne, Nigéria, Canada, Thaïlande, Mexique, Cameroun, Nouvelle-Zélande et Népal.

43. L'observateur de l'Union européenne a également participé au débat.

44. Le représentant du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers a fait une déclaration.

Débat sur les préparatifs en vue de la contribution provisoire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2018, notamment une contribution majeure à son orientation thématique et aux activités menées entre les sessions

45. À sa 8e séance, le 4 mai, le Forum a tenu une table ronde au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, « Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ».

46. À la même séance, le Président (Canada) a fait une déclaration.

47. Une déclaration a été faite par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

48. Au cours du débat qui a suivi, le Sous-Secrétaire général a répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays

suivants : République islamique d'Iran, Bhoutan, Suisse, Allemagne, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Malaisie, Chine et Nouvelle-Zélande.

49. Les observateurs de l'Union européenne et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont également pris part au débat.

50. Le représentant de la FAO a aussi prononcé une allocution.

Chapitre III
Suivi, évaluation et rapports

a) Cycle et cadre d'établissement de rapports nationaux concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires

b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

c) Nouvelles mesures visant à mieux synchroniser la collecte de données et à réduire la charge que constitue l'établissement de rapports

51. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 7e séance, le 3 mai 2017. À sa 10e séance, le 5 mai, il a examiné le point 4 de l' ordre du jour conjointement avec les points 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)], le point 5 (Moyens de mise en œuvre) et le point 6 (Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts). Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, il était saisi du rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2017/3).

52. À sa 7e séance, le 3 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du Directeur du secrétariat du Forum.

53. À la même séance, M. Vicente de Azevero Araújo Filho (Brésil) a présenté les conclusions de la réunion d'experts consacrée à l'établissement de rapports à l'intention du Forum.

54. La Directrice de la Division des politiques et ressources forestières de la FAO, Eva Muller, a présenté les conclusions de l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant les indicateurs forestiers mondiaux.

Décisions prises par le Forum

55. Au titre du point 4, le Forum a adopté un projet de résolution (voir chap. II, par. 6 à 12) et un projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 12/102).

Documents examinés par le Conseil au titre du point 4 de l'ordre du jour

56. À sa 10e séance, le 5 mai, sur proposition du Président (Canada), le Forum a pris note du rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2017/3).

Débat sur le projet de cycle et de cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires à l'intention du Forum

57. À sa 7e séance, le 3 mai, le Forum a tenu un débat au titre du point 4, présidé par le Vice-Président (Tchéquie).

58. Le Directeur et un représentant du secrétariat du Forum, ainsi que la Directrice de la Division des ressources et de la politique forestière de la FAO, ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays suivants : Ghana, Autriche, Canada, États-Unis, Japon, Suisse, Ukraine, Colombie, Chili, Malaisie, Mexique, Nigéria (au nom du Groupe des États

d'Afrique), Indonésie, Nouvelle-Zélande, Australie, Chine, Norvège, Brésil et Allemagne.

59. Les observateurs de l'Union européenne, de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et du Réseau international sur le bambou et le rotin ont pris part au débat.

60. Les représentants du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers et du grand groupe des enfants et des jeunes ont fait des déclarations.

Chapitre IV
Moyens de mise en œuvre

a) Discussions préliminaires sur l'élaboration de directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et de l'obtention de ressources

b) avancement des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

61. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 9e séance, le 4 mai 2017. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable (E/CN.18/2017/4).

62. À la 9e séance, le 4 mai 2017, le Directeur du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Forum

63. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum a adopté un projet de résolution (voir chap. II, par. 6 à 12)

Table ronde sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable

64. À sa 9e séance, le 4 mai 2017, le Forum a tenu un débat au titre du point 5 de l'ordre du jour, présidé par le Vice-Président (Chine) et animé par M. Gustavo Fonseca, Directeur des programmes du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial. Pour le résumé établi par le Président, voir l'annexe I, section B, table ronde 4.

65. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Mme Penny Davies, administratrice de programmes en faveur du développement équitable de la Fondation Ford; M. Werner Kornex, Directeur du Programme sur les forêts; M. Ivan Tomaselli, Président de STCP Engenharia de Projetos Limitida.

66. Le Directeur du secrétariat du Forum et les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des pays suivants : Bhoutan, Mexique, Équateur, Allemagne, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Afrique du Sud, Sénégal, États-Unis, Niger, Cameroun, Sainte-Lucie, Brésil, Chine, Malaisie et Guinée.

67. L'observateur de l'Union européenne a également participé au débat.

68. Le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique a également fait une déclaration.

Chapitre V

Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts

a) Informations sur les activités intersessions

i) Informations sur le programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mesures prises par celui-ci en vue de renforcer ses activités à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020

ii) Partenaires régionaux et sous-régionaux

iii) Grands groupes et autres parties prenantes

iv) activités de communication et de sensibilisation

b) Révision des directives élaborées aux fins de la rationalisation des contributions d'initiatives de pays et d'initiatives analogues aux travaux du Forum

69. Le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 8e séance, le 4 mai 2017. À sa 10e séance, le 5 mai, le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour conjointement avec le point 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)], le point 4 (Suivi, évaluation et rapport) et le point 5 (Moyens de mise en œuvre). Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts (E/CN.18/2017/5).

70. À sa 8e séance, le 4 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du Directeur du secrétariat du Forum.

Décisions prises par le Forum

71. Au titre du point 6, le Forum a adopté un projet de résolution (voir chap. II, par. 6 à 12) et un projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 12/102).

Documents examinés par le Conseil au titre du point 6 de l'ordre du jour

72. À sa 10e séance, le 5 mai, sur la proposition du Président (Canada), le Forum a pris note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, la coordination et la collaboration sur les questions relatives aux forêts (E/CN.18/2017/5).

Chapitre VI
Nouveaux problèmes et défis

73. Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le Forum peut décider d'ajouter à l'ordre du jour de ses sessions de nouveaux problèmes et défis d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des conséquences sur celles-ci, qui revêtent un caractère urgent et inattendu et qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session correspondante.

74. À la douzième session, le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa 10e séance, le 5 mai 2017, au cours de laquelle il a rappelé qu'un débat sur les nouveaux problèmes et défis de portée mondiale avait été organisé dans le cadre de l'examen technique et des échanges de données d'expérience au titre du point 3 c) (voir chap. II, par. 13 à 21).

Chapitre VII
Fonds d'affectation spéciale du Forum

75. Le Forum a examiné le point 8 de l'ordre du jour à sa 10e séance, le 5 mai 2017. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum (E/CN.18/2017/6).

76. À sa 10e séance, le 5 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du Directeur du secrétariat du Forum.

Chapitre VIII
Date et lieu de la treizième session du Forum

77. Le Forum a examiné le point 9 de l'ordre du jour à sa 10e séance, le 5 mai 2017. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision intitulé « Date et lieu de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (E/CN.18/2017/L.2).

Décisions prises par le Forum

78. Au titre du point 9 de l'ordre de jour, elle a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision 12/101).

Chapitre IX
Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum

79. Le Forum a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa 10e séance, le 5 mai 2017. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi d'un projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (E/CN.18/2017/L.1).

Décisions prises par le Forum

80. À la même séance, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa treizième session, pour présentation au Conseil économique et social à sa session de 2017 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre X

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa douzième session

81. Le Forum a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 10e séance, le 5 mai 2017. Pour l'examen de ce point, il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa douzième session (E/CN.18/2017/L.3).

Décisions prises par le Forum

82. À la 10e séance, le 5 mai, le Rapporteur (Tchéquie) a présenté le projet de rapport. Le Forum a ensuite adopté ce projet et a chargé le Rapporteur de finaliser le rapport, en collaboration avec le secrétariat, en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de 2017.

Chapitre XI
Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

83. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa douzième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 avril 2016 et du 1er au 5 mai 2017. Il a tenu 10 séances plénières (de la 1re à la 10e).

84. À la 1re séance, le 25 avril 2016, le Président *pro tempore*, M. Srećko Juričić (Croatie), a ouvert la douzième session.

85. À la 2e séance, le 1er mai 2017, le Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson (Fidji), et la Vice-Présidente du Conseil économique et social, Mme Marie Chatardová (Tchéquie), sont intervenus.

86. À la même séance, des déclarations liminaires ont été faites par le Président de la douzième session, M. Peter Besseau (Canada); le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Wu Hongbo; le Directeur du secrétariat du Forum, M. Manoel Sobral Filho.

B. Élection du Bureau

87. À sa 1re séance, le 25 avril 2016, le Forum a élu par acclamation M. Peter Besseau (Canada) Président et Mme Clarissa Souza Della Nina (Brésil), M. Wu Zhimin (Chine) et M. Tomas Krejzar (Tchéquie) Vice-Présidents de la douzième session.

88. À sa 2e séance, le 1er mai 2017, le Forum a élu par acclamation M. Baudelaire Ndong Ella (Gabon) Vice-Président de la douzième session.

89. À la même séance, le Forum a nommé M. Tomas Krejzar (Tchéquie) Vice-Président et Rapporteur de la douzième session.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

90. À sa 2e séance, le 1er mai 2017, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote E/CN.18/2017/1 et reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
   a) Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts;
   b) Annonces de contributions nationales volontaires, le cas échéant;
   c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la mise en œuvre des objectifs et cibles forestiers mondiaux.

4. Suivi, évaluation et rapports :

   a) Cycle et cadre d'établissement de rapports nationaux concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires;

   b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts;

   c) Nouvelles mesures visant à mieux synchroniser la collecte de données et à réduire la charge que constitue l'établissement de rapports.

5. Moyens de mise en œuvre :

   a) Discussions préliminaires sur les directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et de l'obtention de ressources;

   b) Avancement des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

6. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts :

   a) Informations sur les activités intersession;

      i) Informations sur le programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mesures prises par celui-ci en vue de renforcer ses activités à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020;

      ii) Partenaires régionaux et sous-régionaux;

      iii) Grands groupes et autres parties prenantes;

      iv) Activités de communication et de sensibilisation.

   b) Révision des directives élaborées aux fins de la rationalisation des contributions d'initiatives de pays et d'initiatives analogues aux travaux du Forum.

7. Nouveaux problèmes et défis.

8. Fonds d'affectation spéciale du Forum.

9. Date et lieu de la treizième session du Forum.

10. Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum.

11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa douzième session.

91. Également à sa 2e séance, le Forum a approuvé l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'énoncée dans le document non officiel distribué pendant la séance (en anglais uniquement), étant entendu qu'elle pourrait être modifiée selon que de besoin.

92. À sa 10e séance, le 5 mai 2017, le Forum était saisi d'un projet de résolution intitulé « Durée du mandat des membres du Bureau du Forum », figurant dans un document distribué pendant la séance (en anglais uniquement) et présenté par le Président (Canada) à l'issue de consultations.

93. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. B, résolution 12/2).

94. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Équateur a fait une déclaration.

D. Participation

95. Aux termes du paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun y participant pleinement sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.18/2017/INF/1.

E. Documents

96. La liste des documents examinés par le Forum à sa douzième session figure à l'annexe II du présent rapport. D'autres documents pertinents sont également disponibles sur le site Web du Forum (http://www.un.org/esa/forests/forum/current-session/index.html).

Annexe I

Résumés établis par le Président du Forum

A. Résumé de la table ronde sur les contributions des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des partenaires des Nations Unies et des parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. L'intervenante principale a noté que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) contribuait à remédier aux problèmes de fragmentation en tenant lieu de « cadre de référence » pour les travaux sur les forêts des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires. Le nouveau plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts définirait les contributions collectives, notamment les initiatives conjointes, des membres du Partenariat à la mise en œuvre du plan stratégique. Elle a souligné que le nouveau cadre stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) était aligné sur les objectifs de développement durable et tenait compte de la nécessité de renforcer le dialogue entre les secteurs agricole, forestier et piscicole. La FAO aiderait les pays à intégrer la gestion forestière durable à leurs programmes de développement et plans d'action nationaux et à rechercher de nouvelles sources de financement du développement durable, au moyen d'approches intégrées de la foresterie, de l'agriculture et de l'élevage. L'édition 2016 de la *Situation des forêts du monde* visait à mettre en évidence la contribution des forêts à 10 objectifs de développement durable (objectifs 1, 2, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13 et 15). Elle soulignait également le rôle des Commissions régionales des forêts de la FAO, qui étaient un moyen efficace de faciliter la coordination entre les débats relatifs à la politique forestière se tenant aux niveaux régional et mondial.

2. Un intervenant a expliqué que l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles était une organisation comptant parmi ses membres à la fois des gouvernements et des organisations non gouvernementales et qu'elle était membre du Partenariat. Les forêts figuraient dans son programme-cadre pour 2017-2020. L'Union appuyait la réhabilitation du paysage forestier dans plus de 40 pays dans le cadre d'un effort plus vaste visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées ou dégradées d'ici à 2020 (Défi de Bonn) et 200 millions de plus d'ici à 2030 (Déclaration de New York sur les forêts) À ce jour, 41 membres de l'Union s'étaient engagés à reboiser plus de 148 millions d'hectares. L'Union avait établi une analyse montrant la contribution de la restauration des forêts au premier objectif mondial relatif aux forêts, aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, aux objectifs nationaux convenus par les pays conformément à l'Accord de Paris et au Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus), ainsi que la valeur économique nette des forêts reboisées. L'intervenante a conclu son intervention en offrant son aide pour favoriser une utilisation plus large de ces outils et approches et tirer ainsi parti du travail accompli.

3. Un intervenant a insisté sur la contribution que le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction pouvait apporter à tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à la plupart des cibles figurant dans le plan stratégique. Le commerce international des espèces visées devait être légal et durable, de façon à réduire la perte de biodiversité forestière. Lorsque la Convention était entrée en vigueur en 1975, elle réglementait

le commerce de 18 espèces d'arbres, contre plus de 900 actuellement, imposant des obligations aux pays importateurs et exportateurs. Le commerce durable des espèces d'arbres pouvait avoir des retombées bénéfiques pour les populations locales. Le secrétariat de la Convention jouait également un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion durable des forêts abritant des espèces menacées, aidait les pays à élaborer des lois nationales et coopérait avec d'autres organisations, telles que l'Organisation internationale des bois tropicaux, aux fins de la réalisation du programme décennal de mise en œuvre des dispositions relatives à l'inscription d'espèces de bois tropicaux aux annexes de la Convention. Le secrétariat avait confirmé son souhait de devenir membre du Partenariat.

4. Un intervenant a mis en avant la contribution du Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Réseau comptait 31 membres dans la région Asie-Pacifique, dont 26 économies et 5 organisations internationales, parmi lesquelles 2 (la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux) étaient membres du Partenariat. Il s'attachait à promouvoir la gestion durable et la remise en état des forêts dans la région grâce au dialogue, au partage d'informations, au renforcement des capacités et à des projets de démonstration. Les grandes priorités du plan stratégique du Réseau pour 2016-2020 étaient de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et aux objectifs de développement durable portant sur ce thème en restaurant les forêts endommagées et en étendant la couverture forestière, en favorisant la gestion forestière durable afin d'améliorer les fonctions écologiques et la sécurité des écosystèmes forestiers et en renforçant la contribution des forêts au développement socioéconomique et à l'amélioration des conditions de vie au niveau local. Ce réseau informel visait à renforcer les mécanismes de planification forestière en partageant les données d'expérience, en développant les capacités et en apportant un appui technique.

5. Au cours du débat interactif, les points ci-après ont été abordés :

a) Le Partenariat de collaboration sur les forêts jouerait un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan stratégique;

b) La possibilité allait être envisagée d'ouvrir le Partenariat aux partenaires intergouvernementaux intéressés au niveau international (par exemple le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction);

c) Il fallait établir des critères d'admission au Partenariat et déterminer la taille optimale de celui-ci;

d) Plusieurs partenaires non-membres avaient également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et les organisations et mécanismes régionaux et sous-nationaux.

e) Afin d'éviter les doublons et de dégager des synergies, l'utilisation du plan stratégique comme cadre de référence pour les activités relatives aux forêts devrait être encouragée, afin d'améliorer la cohérence entre les organisations et les initiatives;

f) Le secrétariat du Forum devrait tirer parti de sa position au sein du Département des affaires économiques et sociales pour veiller à ce que la valeur du

plan stratégique soit largement reconnue dans l'ensemble du système des Nations Unies;

g) Les groupes internationaux d'experts sur les forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts (sous l'égide de l'Union internationale des instituts de recherches forestières) étaient un mécanisme important de renforcement du dialogue entre scientifiques et décideurs;

h) L'Union internationale des instituts de recherches forestières était bien placée, avec son vaste réseau de membres, pour aider les pays à renforcer leurs capacités scientifiques en vue de la mise en œuvre du plan stratégique.

6. Afin de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique, les propositions ci-après ont été formulées :

a) Encourager les membres du Partenariat et les organisations non membres au sein du système des Nations Unies à aligner les aspects de leur programme de travail liés aux forêts sur le plan stratégique;

b) Inciter tous les acteurs à mieux faire connaître les retombées positives que la mise en œuvre du plan stratégique aurait pour un grand nombre d'objectifs de développement durable, en plus de ceux portant expressément sur les forêts;

c) Inviter les membres du Partenariat à aider les pays à mettre en œuvre le plan stratégique en élaborant des mécanismes simplifiés de mobilisation de ressources supplémentaires pour le financement de la gestion forestière durable et le renforcement des capacités;

d) Inviter le Partenariat à établir un calendrier des activités et initiatives figurant dans son plan de travail;

e) Inviter le Partenariat à étudier la possibilité d'une initiative conjointe pour renforcer les capacités des communautés forestières rurales et locales.

B. Résumé des réunions techniques sur la contribution des forêts au thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »

7. D'après les estimations, environ 1,6 milliard de personnes, soit 17 % de la population mondiale, dépendent directement des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus. Les forêts et les arbres fournissent des aliments, des combustibles pour cuisiner et se chauffer, de l'eau, des médicaments, des abris et des habits, et servent aussi de filet de sécurité en cas de crise ou d'urgence, par exemple lorsque les récoltes sont ravagées par une sécheresse prolongée ou qu'il y a des pénuries saisonnières. On estime que le recul de la forêt est imputable pour 80 % à l'extension des zones agricoles, principalement dans les régions tropicales et que, dans de nombreuses régions du monde, la principale cause de déforestation est le développement commercial de l'huile de palme, du soja, du bois d'œuvre et de l'élevage bovin sur les zones forestières. Des approches multisectorielles s'imposent pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, de nombreuses causes de ces phénomènes étant extérieures au secteur forestier. Le renforcement des mesures destinées à mettre un terme à la déforestation imputable aux chaînes d'approvisionnement en biens de consommation apporterait une contribution notable à cet égard.

8. À la douzième session, sur la base des sept objectifs de développement durable devant faire l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau

pour le développement durable en 2017, des débats techniques ont eu lieu sur quatre priorités thématiques : forêts et élimination de la pauvreté (objectif 1), égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles (objectif 5), forêts et sécurité alimentaire (objectif 2) et moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable (cible 15 b et objectif 17). Quatre tables rondes ont été organisées pour faciliter les débats techniques du Forum sur ces quatre thèmes. La teneur des échanges des tables rondes est résumée ci-après :

Table ronde 1 : Contribution des forêts au thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »

9. La principale intervenante s'est félicitée du regain d'intérêt porté aux interactions entre forêts et pauvreté mais a noté plusieurs difficultés, notamment des problèmes de définition, le manque d'études rigoureuses et la nature complexe de ces interactions. Les problèmes de définition étaient apparus principalement parce que les 370 millions de personnes s'identifiant comme appartenant aux peuples autochtones et comptant parmi les groupes les plus vulnérables, marginalisés et défavorisés au monde faisaient partie de la population tributaire des forêts, à côté des habitants des forêts, des agriculteurs, des petits propriétaires et des entreprises commerciales. Il existait également de grandes différences quant aux contextes nationaux et régionaux, à la superficie de la zone forestière par habitant et aux droits de propriété et d'usage des terres et des biens et services générés par la forêt. L'intervenante a mis en regard l'efficacité de l'ancienne aide publique au développement et les nouvelles approches, telles que les transferts monétaires et les paiements des services environnementaux fondés sur les résultats. Elle a noté que, bien que la sylviculture communautaire ait eu des résultats mitigés, l'expérience de plusieurs pays à revenu intermédiaire amenait à penser que, parmi les mesures pouvant se révéler efficaces, figuraient des interventions multisectorielles pour promouvoir la foresterie paysanne, des organisations de producteurs renforcées et des organisations de femmes plus autonomes, une attention particulière étant portée à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration de l'accès au marché et au crédit. Elle a conclu son intervention en appelant à participer plus activement à des partenariats avec des philanthropes et des entrepreneurs afin de tirer parti des technologies innovantes et des formes d'organisation à même de consolider la base de connaissances et de favoriser la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux.

10. Un intervenant a noté que, pour nombre des populations tributaires des forêts, les revenus issus des forêts et de l'agriculture étaient complémentaires et que la contribution des forêts pouvait être particulièrement précieuse en périodes de faible production agricole. Les forêts pouvaient être une source de prospérité, comme c'était le cas au Mexique, avec les paiements pour services environnementaux et les entreprises forestières communautaires; en Chine, où la réforme du régime foncier des forêts avait donné un plus grand rôle aux hommes comme aux femmes dans la gestion des forêts; au Viet Nam, avec les petites exploitations forestières; en Albanie, où l'État avait transféré la gestion des forêts aux collectivités territoriales et aux associations communales; et au Brésil, avec les transferts monétaires du programme Bolsa Verde. Pour que les forêts soient un vecteur de prospérité, il était essentiel notamment de sécuriser et d'accroître les revenus tirés par les ménages de la terre et de la forêt, de mettre en place des services publics adaptés, de garantir l'accès aux marchés et au commerce, de mettre à disposition des ressources suffisantes pour assurer des approvisionnements durables et d'offrir des aides à l'investissement ou des crédits. L'intervenant a donné l'exemple d'un mécanisme d'allocations destiné à renforcer la capacité des peuples autochtones et des

communautés locales de participer au Programme d'investissement pour la forêt de la Banque mondiale et à d'autres programmes REDD-plus. Les politiques en faveur du climat prévoyaient de récompenser la protection des arbres sur pied, mais il était aussi nécessaire d'investir dans les forêts de production et les chaînes d'approvisionnement durables. L'intervenant a décrit un mécanisme d'incitation financière qui permettrait d'encourager les chaînes d'approvisionnement sans déforestation, dont pourraient bénéficier les acteurs en amont, et a insisté sur la nécessité d'adopter une approche intégrée, en tirant des enseignements de l'expérience REDD-plus et en élaborant des dispositifs simples et innovants pour créer des passerelles de sortie de la pauvreté.

11. Un intervenant a recensé les principaux indicateurs de pauvreté, notamment l'inadéquation des installations scolaires, des services de santé, de l'alimentation en eau, des disponibilités alimentaires, du logement ainsi que de l'emploi ou des sources de revenu, la faiblesse des mécanismes d'inclusion sociale et le manque de sécurité. Il a noté que, si des études de cas mettaient en évidence la contribution des forêts à l'emploi, aux revenus, à l'énergie, à l'alimentation et à la médecine et montraient que les biens et services générés par les forêts pouvaient soulager les sociétés les plus pauvres et servir de filet de sécurité, elles indiquaient rarement comment les forêts pourraient aider les populations à sortir de la pauvreté de manière définitive. Il a présenté un cadre analytique permettant d'évaluer les contributions de la foresterie à la production des secteur primaire, secondaire et tertiaire, concluant que l'élimination de la pauvreté requérait des efforts combinés de tous les secteurs de l'économie et ne pouvait être obtenue par la foresterie seule. En ce qui concernait les arrangements politiques et institutionnels, il a noté qu'il était nécessaire de recueillir des données et de fournir des preuves de la contribution de la foresterie au développement économique national et aux objectifs de développement durable; d'améliorer les droits fonciers et d'accès sur les ressources foncières et forestières; et de renforcer la gouvernance, les structures institutionnelles et les associations de producteurs et locales.

12. Une intervenante a remis en question l'idée selon laquelle les forêts étaient un moyen de sortir de la pauvreté. Elle a estimé qu'il avait toujours été difficile de transformer les forêts sur pied en une source de revenu stable à grande échelle, tout en concédant que la perte des biens et services forestiers résultant de la déforestation pouvait aggraver la situation des ménages et des pays les plus pauvres. La déforestation pouvait conduire à un appauvrissement plus grand encore en accélérant les changements climatiques et en entraînant d'autres problèmes, tels que des glissements de terrain et des inondations. À l'exception du carbone, il semblait peu probable que la monétisation des services rendus par les écosystèmes aurait des retombées positives significatives pour les plus pauvres à tous les niveaux. Toutefois, les pays développés pouvaient apporter des éléments de réponse essentiels, par le biais de leurs politiques relatives aux marchés des produits de base et au financement du carbone forestier. Dans de nombreuses régions du monde, le principal facteur de déforestation était le développement commercial de l'huile de palme, du soja, du bois d'œuvre et de l'élevage bovin sur les zones forestières, facteur contre lequel il était possible de lutter grâce à des mesures visant à éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement en biens de consommation. L'intervenante a conclu en affirmant que REDD-plus était une excellente idée qui avait pourtant à peine été appliquée et qu'il était nécessaire de disposer de fonds suffisants pour en financer les projets, qui auraient des retombée positives pour les populations locales tributaires des forêts.

13. Les participants ont évoqué différentes manières de renforcer le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté, tout en concédant qu'une approche ayant fait ses

preuves dans un contexte ne fonctionnerait pas nécessairement dans un autre. Au cours du débat, les points ci-après ont été abordés :

a) Il était urgent de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, principalement en raison de leurs conséquences sur les populations tributaires des forêts;

b) Il fallait adopter des approches multisectorielles pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, de nombreuses causes de ces phénomènes étant extérieures au secteur forestier;

c) Une approche plus globale bénéficierait aux bassins d'emplois ruraux grâce à une meilleure intégration de l'agriculture et des enseignements tirés du secteur agricole, notamment en ce qui concernait les gains de productivité, l'accès au microcrédit et les associations de producteurs;

d) Il y avait lieu de renforcer les petites et moyennes entreprises du secteur privé opérant dans la chaîne d'approvisionnement et d'explorer d'autres possibilités d'activité économique, telles que l'écotourisme;

e) Il était essentiel de garantir les droits fonciers et une démarche axée sur les droits fondamentaux pour lutter contre les inégalités;

f) Les partenariats multipartites étaient des mécanismes importants dans le contexte des forêts et de la pauvreté;

g) Il existait de nombreux exemples de programmes forestiers à portée sociale efficaces et ciblant les communautés locales et les peuples autochtones. Parmi ceux-ci, on pouvait citer la mise à disposition de terres et l'autorisation d'utiliser les produits des forêts;

h) Il fallait fournir un appui social plus global afin d'atténuer la pauvreté plus efficacement;

i) Les programmes du Mécanisme forêts et paysans de la FAO établissaient un lien utile entre l'agriculture et les activités forestières dans les communautés rurales.

14. Les propositions ci-après ont été faites afin d'améliorer la contribution des forêts à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de la prospérité :

a) Évaluer de manière indépendante et fiable la contribution des forêts à l'atténuation de la pauvreté, afin de favoriser l'élaboration de mesures adaptées à différentes situations;

b) Mettre en place un cadre de suivi afin de remédier au manque de données sur les aspects socioéconomiques des forêts;

c) Renforcer le dialogue avec les acteurs concernés, notamment le secteur privé et les organisations philanthropiques, sur les efforts conjoints requis pour améliorer la contribution des forêts à l'élimination de la pauvreté;

d) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres à réfléchir à la manière d'améliorer l'accès des petites entreprises aux services financiers, notamment des crédits abordables, et de promouvoir l'essor des coopératives ou d'autres associations venant en aide aux petits producteurs et leur permettant de bénéficier d'une assistance technique, d'accéder aux marchés, d'intégrer les chaînes d'approvisionnement et de recevoir des conseils financiers;

e) Organiser une conférence internationale sur la lutte contre la déforestation et l'accroissement de la zone forestière.

Table ronde 2 : Les forêts et l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)

15. La principale intervenante a souligné l'importance particulière que revêtait l'égalité des sexes pour les deuxième, troisième et quatrième objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles 5.a, 5.b et 5.c associées aux objectifs de développement durable. Elle a expliqué que, dans le monde entier, les femmes se heurtaient à des difficultés dans le secteur forestier et a présenté un cadre d'analyse fondé sur les droits, le pouvoir et l'équité. La question des droits des femmes aux ressources économiques (cible 5.a) couvrait à la fois le conflit entre les droits conférés par la loi et les droits coutumiers et les problèmes concernant l'accès aux moyens de production (terre, forêts, carbone), le contrôle de ces ressources, la transmission du patrimoine, l'enseignement scolaire et non scolaire, l'emploi, l'égalité des salaires et les ressources financières. Elle a noté que le pourcentage de femmes travaillant dans le secteur forestier variait considérablement entre les pays. Dans nombre d'entre eux, les femmes devaient surmonter ces obstacles en utilisant efficacement leurs compétences, les technologies et leurs réseaux. Il pouvait également leur être difficile d'obtenir les financements nécessaires pour développer leur activité, si elles n'étaient pas en mesure de proposer des garanties. Pour faire face à ces difficultés, la principale intervenante a présenté un programme novateur sur la question de l'égalité des sexes dans le secteur forestier, qui s'articulait autour de trois éléments : l'éducation des femmes et des filles à tous les niveaux; des conditions de travail favorables à l'égalité des sexes (par exemple en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée); et l'élaboration d'instruments d'investissement respectueux de l'égalité des sexes.

16. Un intervenant a décrit les différences entre les sexes dans le secteur forestier de la Jamaïque. Autrefois, le Département des forêts jamaïcain comptait principalement des hommes, la plupart de leurs collègues féminines exerçant des « métiers de femme », notamment dans le domaine des ressources humaines, de la comptabilité ou du secrétariat. Si l'on comptait quelques femmes diplômées parmi les membres du personnel dans les années 70 et jusqu'au début des années 80, la plupart ont quitté leur poste, faute de perspectives d'avancement professionnel. Les choses ont commencé à changer en 1996, après la nomination de la première femme Présidente-Directrice générale. À la suite des recommandations formulées par un consultant, une stratégie en matière d'égalité des sexes a été intégrée dans le plan national de gestion et de conservation des forêts de 2001, afin de donner plus de place aux femmes au sein du Département et de faire en sorte que celui-ci intègre les questions d'égalité des sexes dans son fonctionnement. Des femmes ont été recrutées pour pourvoir des postes d'administrateur ou des postes techniques, des séminaires de sensibilisation à l'égalité des sexes ont été organisés et les membres du personnel ont travaillé en tandem, le cas échéant. À l'heure actuelle, 40 % des postes d'administrateur ou des postes techniques relevant du secteur forestier sont occupés par des femmes.

17. Une intervenante a expliqué que le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts était une plateforme de sensibilisation qui visait à garantir aux femmes les droits de propriété foncière et forestière. L'intégration d'une perspective sexospécifique était indispensable pour parvenir à utiliser durablement les ressources forestières et à conserver les forêts, renforcer la gestion et la gouvernance forestières et améliorer les conditions de vie des populations locales, dont une grande partie comptait parmi les plus pauvres de la planète. La problématique hommes-femmes mettait en jeu un ensemble de problèmes intéressant les femmes et leurs relations avec les hommes, leurs rôles, leur accès aux ressources et leur contrôle sur celles-ci, leur place sur le marché du travail, leurs intérêts et leurs besoins, mais il existait, selon l'intervenante, des différences entre

les femmes et les hommes, qui étaient façonnées par la culture et la société et qui variaient d'un lieu à l'autre et d'une époque à l'autre. Pour réduire les inégalités entre les sexes et intégrer cette problématique dans le secteur forestier, il fallait mettre en place un environnement politique, juridique et réglementaire approprié pour supprimer les disparités et les inégalités d'origine structurelle; donner aux femmes un accès aux ressources et services de production ainsi qu'à des infrastructures adéquates; assurer leur pleine participation aux processus de prise de décisions; et mettre en place des mécanismes de financement spécifiques visant à appuyer les femmes et les activités en faveur de l'égalité des sexes. En outre, il fallait aussi organiser des formations sur les concepts, les outils et les techniques propres à cette thématique; intégrer les questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les programmes scolaires; et collaborer avec les hommes prêts à montrer l'exemple. Pour conclure, l'intervenante a appelé à s'engager activement à promouvoir l'égalité des sexes.

18. Une intervenante a noté que le secteur forestier comptait toujours plus d'hommes que de femmes, bien que ces dernières soient les principales dépositaires des forêts du monde. Les lois et les politiques environnementales tendaient à être indifférentes à la problématique hommes-femmes et les mouvements écologiques avaient bien souvent négligé les droits des femmes, comme en témoigne le texte des Conventions de Rio. L'intervenante a expliqué le rôle que jouait l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, dont l'activité avait trois piliers principaux : la sensibilisation et l'influence, le renforcement des capacités et la formation et les compétences et l'information. Grâce à ces trois domaines d'intérêt, cette organisation avait été en mesure de promouvoir la participation égale des femmes aux négociations sur le climat, en renforçant leurs capacités et développant leurs compétences spécialisées. Elle avait également mis des produits axés sur le savoir à disposition des décideurs pour les inciter à intégrer la question de l'égalité des sexes dans leurs activités quotidiennes. L'application « Gender Climate Tracker » fournissait des informations sur les recherches, les décisions et les activités intéressant l'égalité des sexes et les changements climatiques ainsi que des données ventilées par sexe à l'intention des décideurs chargés de ces questions.

19. Les participants sont convenus que l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les aspects du secteur forestier pourrait améliorer considérablement les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et de la société dans laquelle elles vivaient, mais aussi favoriser une gestion durable des forêts. Au cours du débat, les points ci-après ont été abordés :

a) L'objectif de développement durable n° 5 ne devrait pas être envisagé de manière isolée, mais plutôt comme un objectif transversal et essentiel à la réalisation de tous les autres;

b) Dans de nombreux pays, le lien entre la pauvreté, l'égalité des sexes et la gestion durable des forêts revêtait une importance critique;

c) Il était indispensable de veiller à ce que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, notamment en matière de régime foncier, d'accès aux ressources et aux services financiers, d'éducation, d'information et de technologie, de débouchés, de formation professionnelle et de chaînes de valeur;

d) Il fallait mettre en place des politiques et mesures ciblées afin d'éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes, notamment celles qui vivaient et travaillaient dans les forêts, veiller à dispenser des cours d'éducation complets en matière de santé sexuelle et procréative et garantir l'accès aux services de santé;

e) Les femmes ne constituaient pas un groupe homogène et beaucoup étaient victimes d'autres formes de discrimination;

f) Dans certains pays, le nombre de femmes étudiant la foresterie à l'université était en augmentation, peut-être parce que de plus en plus de programmes touchaient à la foresterie sociale et à la gestion des écosystèmes;

g) Il y avait lieu d'informer les élèves de sexe féminin des possibilités de carrières dans le secteur forestier et d'illustrer ces dernières par des exemples;

h) L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pourraient être encouragées plus activement dans les pays où il existait une forte proportion de femmes parmi les responsables politiques.

20. Les propositions ci-après ont été formulées pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le secteur forestier :

a) Tenir compte de la problématique hommes-femmes lors de la collecte des données, notamment en demandant des données ventilées par sexe et des informations sur les disparités en matière de propriété, d'emploi et de rémunération;

b) Mettre en place un réseau de centres nationaux de liaison et partager les meilleures pratiques sur les programmes, les politiques et les mesures visant à remédier aux inégalités entre les sexes et à promouvoir l'autonomisation des femmes;

c) Encourager le recours aux modèles identificatoires pour encourager les filles à envisager une carrière dans le secteur forestier;

d) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres à envisager d'élaborer des instruments de financement respectueux de l'égalité des sexes.

Table ronde 3 : La contribution des forêts à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 : les forêts et la sécurité alimentaire

21. L'intervenante principale a rappelé que, bien que le nombre de personnes sous-alimentées ait diminué de 216 millions depuis 1990-1992, on en comptait encore près de 800 millions dans le monde. Le rapport du Groupe d'experts sur les forêts, dédié au rôle des forêts, des arbres et des paysages au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2015) avait montré comment les forêts et les systèmes arboricoles pouvaient compléter la production agricole et contribuer à des régimes alimentaires plus équilibrés. Alors que la dépendance croissante à l'égard des céréales se traduisait par des régimes alimentaires peu diversifiés en termes de nutriments, l'offre de produits alimentaires forestiers riches en micronutriments, tels que les plantes comestibles, les fruits, les champignons, les animaux et les insectes, avait permis de lutter contre cette « faim insoupçonnée ». Des études avaient révélé que l'accès aux forêts et aux systèmes arboricoles pouvait contribuer au Défi Faim zéro de plusieurs manières. Les forêts et les arbres étaient associés à une augmentation de la consommation de fruits et de légumes et à une amélioration de la diversité de l'alimentation. Par ailleurs, les produits alimentaires forestiers constituaient un « filet de sécurité » lors des périodes de pénurie alimentaire ou en cas de mauvaises récoltes. Enfin, la viande de brousse et les insectes contribuaient à diversifier l'alimentation. En outre, les forêts avaient des retombées positives indirectes en termes de sécurité alimentaire, car elles constituaient une source de revenus pour la population locale, fournissaient des services écosystémiques indispensables à la production agricole et contenaient le matériel nécessaire à l'amélioration génétique des arbres fruitiers pour accroître la productivité et renforcer la résistance aux parasites et aux maladies. Il fallait s'affranchir des débats traditionnels concernant la conversion des terres forestières à l'agriculture, en reconnaissant que les différents systèmes de production et les pratiques de conservation jouaient un rôle complémentaire dans des paysages multifonctionnels.

22. Une intervenante a souligné le défi permanent que posait la déforestation, observant qu'environ 80 % du recul de la forêt s'expliquait par la conversion à l'agriculture, principalement dans les régions tropicales. Dans son rapport de 2016 sur la Situation des forêts du monde, la FAO indiquait qu'il était possible d'assurer la sécurité alimentaire tout en maintenant, voire en accroissant les ressources forestières, comme cela avait été le cas dans 20 pays au cours des 25 dernières années. Il fallait, dans cette optique, des stratégies et des instruments d'action efficaces. Par exemple, lorsque la production agricole à grande échelle était le principal facteur de déforestation, il s'agissait notamment de prendre des mesures visant à réglementer les changements d'affectation des terres. De même, lorsque l'agriculture de subsistance à petite échelle en était le principal facteur, il était opportun de prendre des mesures visant à améliorer les pratiques agricoles et à promouvoir l'agroforesterie. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale constituaient une très bonne base pour la mise en place de dispositifs appropriés d'occupation des terres et témoignaient des efforts faits par la FAO pour élaborer une vision commune et une approche intégrée en matière de développement durable. L'intervenante a préconisé la mise en place d'approches novatrices en matière de politiques, de programmes, d'investissements, de partenariats et d'activités intersectorielles, afin de mettre en évidence les synergies et de procéder aux arbitrages nécessaires entre les secteurs. En conclusion, elle a pris note de la Déclaration de Cancún (décembre 2016) et a noté que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale avait demandé qu'un rapport soit établi sur la foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, pour examen à sa prochaine réunion.

23. Un intervenant a dressé un récapitulatif historique pour montrer que, dans certaines parties du monde, les forêts et les terres agricoles étaient administrées de façon intégrée depuis des siècles. Lorsqu'ils étaient gérés de manière durable, les systèmes forestiers étaient en mesure de produire une grande variété d'aliments, sans nuire à la biodiversité et à la couverture forestière et sans compromettre la fourniture de services écosystémiques. La culture itinérante était actuellement pratiquée dans plus de 40 pays tropicaux, permettant de diversifier la production sur des terres inadaptées à une production agricole intensive. Toutefois, lorsque les cultivateurs intensifiaient leurs pratiques, la viabilité écologique et économique était mise en danger, ce qui suscitait des réactions négatives. L'agroforesterie englobait un large éventail de systèmes de production dans lesquels différentes espèces d'arbres et d'arbustes coexistaient sur une même parcelle avec des cultures et/ou des animaux. De nombreuses pratiques agroforestières étaient fondées sur les connaissances traditionnelles des communautés locales et autochtones et jouaient un rôle particulièrement important dans des régions du monde où la sécurité alimentaire était une préoccupation majeure. Plusieurs centaines d'espèces d'arbres étaient cultivées par des agriculteurs pour répondre à leurs propres besoins de consommation ou pour la vente des produits au niveau local, soit bien plus que le nombre d'arbres cultivés pour la vente des produits sur les marchés urbains. L'arboriculture a contribué largement à la sécurité alimentaire et à la nutrition et a généré d'importantes sources de revenus. Les spécialistes des sciences agricoles et forestières reconnaissaient de plus en plus la valeur de ces systèmes intégrés et étudiaient des moyens de combiner les connaissances scientifiques formelles et traditionnelles pour accroître la productivité et en tirer d'autres avantages.

24. Une intervenante a mis l'accent sur le rôle des arbres en matière de nutrition. Elle a rappelé aux participants que le fait d'avoir accès à des aliments nutritifs était un élément clef de la sécurité alimentaire et que 2 milliards de personnes souffraient de carences en micronutriments. La dénutrition avait été à l'origine de 45 % du total

des décès d'enfants en 2011. Il existait également une relation de cause à effet entre la malnutrition et la maladie, la première conduisant à des infections, qui elles-mêmes entraînaient une augmentation des besoins en nutriments. Toutefois, malgré les conséquences majeures de la dénutrition, la plupart des indicateurs en matière de sécurité alimentaire ne prenaient pas suffisamment en compte la qualité de l'alimentation. Les fruits et les légumes comptaient pour beaucoup dans la qualité de l'alimentation et la viande et les insectes constituaient également d'importantes sources de micronutriments. Une étude récente visant à quantifier la contribution des aliments forestiers à la qualité des régimes alimentaires dans les pays tropicaux avait révélé que dans les régions où l'on consommait de grandes quantités d'aliments forestiers, la contribution de ceux-ci à un régime alimentaire sain était considérable. L'intervenante a également souligné qu'à la différence des céréales (qui étaient anémophiles), les fruits et les légumes étaient entomophiles, c'est-à-dire pollinisés par les insectes et, partant, devaient être cultivés dans un environnement approprié, comprenant notamment des arbres.

25. Les participants ont souligné les différentes manières dont les arbres et les forêts contribuaient à la sécurité alimentaire et ont donné des exemples propres à leur pays. Au cours du débat, les points ci-après ont été abordés :

a) Il existait des liens étroits entre la sécurité alimentaire et l'exécution de l'objectif de développement durable n° 1 sur l'élimination de la pauvreté;

b) Il était possible de tirer davantage parti des savoirs traditionnels sur les produits alimentaires forestiers en exploitant les connaissances scientifiques, de manière à promouvoir plus largement les bienfaits de ces aliments;

c) La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance pourraient être améliorés en facilitant un meilleur accès aux marchés, notamment en renforçant les organisations de producteurs;

d) Il y avait lieu d'adopter des politiques et des mesures axées sur l'égalité des droits, pour surmonter les obstacles qui empêchaient certains groupes, tels que les femmes, les communautés locales et les populations autochtones, d'utiliser durablement les ressources alimentaires issues des forêts;

e) Les industries de transformation du bois avaient permis d'améliorer la sécurité alimentaire en créant des emplois et des sources de revenus monétaires;

f) Une approche intégrée concernant l'affectation des terres était essentielle : les participants avaient donné des exemples de stratégies et de mesures intersectorielles que les pays avaient prises pour promouvoir l'agroforesterie;

g) Il était nécessaire que les différents secteurs communiquent de manière efficace, en particulier lorsqu'existait un risque de conflit relatif à l'occupation des sols. Les effets positifs que les services écosystémiques liés aux forêts avaient en matière de production agricole pourraient constituer un point de départ utile dans l'examen de ces questions.

26. Les propositions ci-après ont été formulées afin d'améliorer la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition :

a) Renforcer les approches visant à gérer de manière durable et intégrée les ressources naturelles aux fins de la production alimentaire, en se fondant sur les connaissances traditionnelles reconnues;

b) Élaborer des projets pilotes pour promouvoir une approche paysagère dans le cadre des pratiques durables d'agroforesterie au niveau communautaire;

c) Faire mieux connaître le rôle clef que jouaient les forêts et les arbres en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, au moyen de programmes de communication à l'intention des principales parties prenantes;

d) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts à entreprendre une initiative conjointe pour promouvoir le renforcement des chaînes d'approvisionnement de biens produits sans déforestation, notamment pour ce qui était de l'huile de palme, du soja et du bœuf.

Table ronde 4 : Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (cible 15.b et objectif 17)

27. Un intervenant a expliqué que la Fondation Ford travaillait avec d'autres investisseurs philanthropes privés par le truchement de l'Alliance pour le climat et l'utilisation des sols afin de contribuer à atténuer les changements climatiques, en protégeant et en gérant les forêts tropicales et les services écosystémiques qu'elles fournissaient, mais aussi de faire profiter les communautés forestières et les populations autochtones des avantages qui en découlaient. Il pouvait se révéler difficile de trouver des projets susceptibles d'être appuyés, étant donné que la Fondation souhaitait s'assurer que les conséquences sociales et environnementales étaient irréprochables et éviter trois risques clefs. Le premier risque concernait la fragilité du régime foncier. Alors que 65 % des terres dans le monde relevaient d'un régime d'occupation communautaire, seuls 18 % étaient reconnues comme telles par la loi, et environ 50 % des pays n'avaient aucun moyen de légaliser les droits à cet égard. Le deuxième risque avait trait aux conflits, qui pouvaient entraîner des retards, une détérioration de la réputation, une augmentation des coûts, le retrait de certains investisseurs et l'annulation des garanties contre les risques. Le troisième risque tenait aux financements de la Fondation, qui étaient insuffisants face aux subventions publiques que les gouvernements offraient en faveur d'une gestion agricole et forestière non durable, telles que des incitations à la déforestation. L'intervenant a expliqué que la Fondation cherchait à investir dans les pays qui s'étaient clairement engagés en faveur du développement durable et d'une bonne gouvernance. En plus d'utiliser ses financements pour appuyer la création de fonds gérés par les communautés, elle avait également contribué à mettre en place des fonds intermédiaires pouvant aider à mettre les communautés reculées en relation avec les réseaux financiers internationaux, en veillant à ce que les financements soient assortis de la fourniture de conseils spécialisés, de possibilités d'apprentissage et d'un suivi des résultats en matière d'environnement, de progrès social et de gouvernance.

28. Un intervenant a noté que le secteur forestier se trouvait en concurrence avec d'autres secteurs dans la recherche de financements publics et privés. Il y avait donc lieu de mettre en avant des arguments solides en faveur de l'investissement dans la gestion durable des forêts, mais aussi de remédier aux risques tels que le manque de clarté relatif aux droits fonciers et la fragilité des mécanismes de gouvernance. Le Plan d'action forestier de la Banque mondiale pour la période 2016-2020 s'articulait autour de deux domaines : l'un concernait la gestion durable des forêts et l'autre, intersectoriel, touchait à l'appui à fournir aux interventions menées dans d'autres secteurs pour valoriser les forêts. Ces interventions trouvaient leur justification dans les économies financières qui en étaient dégagées et qui libéraient des ressources pouvant être utilisées, par exemple, pour prévenir l'érosion touchant les systèmes hydrauliques, utiliser les forêts pour filtrer l'eau naturelle ou encore éviter les inondations grâce à la préservation des mangroves. Toutefois, les investissements destinés à valoriser les forêts pouvaient être difficiles à mettre en œuvre en raison de la fragmentation institutionnelle. Par exemple, on avait eu du mal à assurer la montée en puissance de solutions doublement gagnantes, telles que l'agroforesterie.

L'intervenant a décrit l'approche programmatique de la Banque, qui consistait à s'appuyer sur les connaissances tirées des différentes sources de financement pour assurer un dosage approprié d'instruments financiers répondant aux besoins des clients. Il fallait procéder ainsi en raison de la grande diversité des instruments en termes d'objectifs, de règles et de contraintes. Un dispositif de financement cohérent permettait de contribuer à un climat propice aux investissements privés, grâce notamment à des programmes d'investissements dans la délivrance de titres de propriété foncière, les régimes d'occupation, la gestion des concessions, le développement communautaire, le respect des réglementations, l'élaboration de politiques et la planification de l'occupation des sols. Il était indispensable d'adopter une approche novatrice et souple. Bien que les forêts soient encore perçues comme un risque et que les bénéfices générés par les investissements ne soient pas toujours bien compris, des instruments tels que les obligations vertes relatives aux forêts étaient actuellement émis dans certains pays. L'intervenant a conclu en préconisant l'utilisation de méthodes de financement plus simples chaque fois que possible.

29. Un intervenant a évoqué les motifs sur lesquels reposait l'investissement du secteur privé dans la gestion durable des forêts. Les investisseurs s'attendaient généralement à tirer des revenus du bois, mais ils dégageaient parfois également des revenus des produits non ligneux, tels que le rotin, ou des services, tels que le tourisme ou l'eau. au niveau mondial, la consommation de bois se chiffrait, selon les estimations, à environ 4 milliards de mètres cubes par an et était couverte par l'exploitation de 290 millions d'hectares de plantations forestières et de 4 milliards d'hectares de forêts naturelles. actuellement, près de 50 % du bois provenaient de plantations, mais ce taux était appelé à passer à 60-70 % ces 10 prochaines années. Les financements privés accordés aux fins de l'investissement dans la gestion des forêts provenaient de l'industrie des produits forestiers, d'investisseurs institutionnels et autres, et de propriétaires fonciers. La décision d'investir reposait sur les rendements économiques potentiels ainsi que sur les conditions d'investissement. Parmi les principaux facteurs influant sur ces conditions, on trouvait notamment les politiques forestières, la disponibilité de ressources et de terres forestières, les marchés et leur accessibilité, les technologies et les compétences, les restrictions et les coûts de transaction. L'intervenant a expliqué que les investisseurs institutionnels possédaient de plus en plus de terres forestières et considéraient les organisations de gestion de l'industrie du bois comme des intermédiaires. Étant donné que ces organisations opéraient généralement dans des forêts aménagées pour optimiser les rendements et quittaient les lieux après 10 ou 15 ans, leur stratégie d'investissement était à plus court terme que celle privilégiée par l'industrie des produits forestiers, ce qui avait une incidence sur les investissements dans les forêts naturelles et semi-naturelles, pour lesquelles il était nécessaire d'investir à plus long terme.

30. Le modérateur a présenté quelques chiffres clefs concernant l'appui fourni au Fonds pour l'environnement mondial en vue de la gestion durable des forêts. Depuis 1991, le Fonds avait investi 2,7 milliards de dollars dans 411 projets et programmes forestiers, qui avaient généré 13,8 milliards de dollars de cofinancement. Durant le sixième cycle de reconstitution (2014-2018), 44 projets et programmes avaient été approuvés, soit 711 millions de dollars en subventions issues du Fonds et 4,3 milliards de dollars en cofinancements. Les forêts occuperaient un rôle de premier plan dans le septième cycle, qui était en cours d'élaboration. Ce prochain cycle, allant de 2018 à 2022, s'appuierait sur les résultats obtenus et les données d'expérience et intégrerait davantage les forêts sous la forme d'une stratégie intersectorielle. Les forêts faisaient partie intégrante de plusieurs initiatives et

programmes envisagés. Sur l'intégralité du cycle de reconstitution, les financements relatifs aux forêts représentaient une augmentation de 25 %.

31. Les participants ont reconnu qu'il était urgent de continuer de mobiliser d'importantes ressources en vue de promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. Au cours du débat, les points ci-après ont été abordés :

a) La mise en place du Réseau mondial de facilitation du financement forestier avait bien démarré;

b) La situation en matière de financement forestier était en train de changer et de nombreuses possibilités de financements pouvaient être envisagées, dont les sources existantes, des sources philanthropiques et des mécanismes novateurs;

c) Il importait d'adopter une approche synergique et intersectorielle pour mobiliser des fonds en faveur des forêts;

d) Certains secteurs, tels que l'eau, l'agriculture et l'énergie, bénéficiaient des retombés positives des forêts et gagneraient à investir dans la gestion durable de celles-ci;

e) Les investisseurs et les autres bailleurs de fonds en faveur de la gestion durable des forêts devaient disposer de conditions d'investissement favorables pour limiter les risques. Parmi les principales contraintes, on pouvait citer notamment la fragilité du régime d'occupation foncière, les incertitudes liées aux droits coutumiers, les utilisations concurrentes des sols, les subventions favorisant une approche non durable de la gestion des forêts, les conflits et les problèmes de gouvernance, tels que la corruption et le manque de transparence;

f) Les investisseurs privés cherchaient des rendements à la hauteur des risques pris et préféraient souvent gérer des investissements à grande échelle, ce qui impliquait qu'eux-mêmes et leurs intermédiaires (comme les organisations de gestion de l'industrie du bois) étaient davantage portés à investir dans les plantations. La gestion des forêts naturelles et la gestion communautaire avaient moins de chances d'attirer les investissements du secteur privé.

32. Les propositions ci-après ont été formulées en vue de renforcer les moyens d'une gestion durable des forêts :

a) Intensifier les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier grâce à des financements adéquats et prévisibles afin de répondre aux priorités du Réseau énoncées dans le plan stratégique;

b) Envisager d'élargir les attributions du Réseau pour y inclure la facilitation des financements destinés au renforcement des capacités, notamment aux fins d'activités scientifiques et de recherches sur la gestion durable des forêts;

c) Inviter les partenaires concernés du Partenariat de collaboration sur les forêts à développer l'activité de centralisation des données du Réseau, grâce à une approche programmatique permettant de recenser les sources de financement et d'aider les pays à mettre en évidence la gamme d'instruments financiers correspondant le mieux aux besoins de leurs stratégies nationales en matière de financement des forêts;

d) Améliorer la transparence du Réseau en mettant en place une plateforme en ligne destinée à échanger des informations sur ses opérations, les guichets de financement potentiels en faveur d'une gestion durable des forêts et les enseignements tirés de l'expérience; et en invitant un groupe d'experts composé de pays partenaires ayant bénéficié de l'assistance du Réseau à rendre compte de leur expérience lors des sessions futures du Forum.

Annexe II

Liste des documents

Cote du document	*Point de l'ordre du jour*	*Titre*
E/CN.18/2017/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.18/2017/2	3	Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
E/CN.18/2017/3	4	Rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires
E/CN.18/2017/4	5	Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable
E/CN.18/2017/5	6	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts
E/CN.18/2017/6	8	Note du secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum
E/CN.18/2017/7	4 b)	Note verbale datée du 16 mars 2017, adressée au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2017/L.1	10	Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2017/L.2	9	Date et lieu de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2017/L.3	11	Projet de rapport sur l'organisation de la session
E/CN.18/2017/INF/1		Liste des participants

D'autres documents pertinents sont également disponibles sur le site Web du Forum (http://www.un.org/esa/forests/forum/current-session/index.html).

17-08173 (F) 270617 290617

Merci de recycler